



SIVUCOP

Délibération 2026-10

Le Comité syndical du SIVUCOP s'est réuni le DIX SEPT AVRIL DEUX MILLE VINGT SIX, au centre opérationnel - 1 rue Arnoult Laroche à Vernouillet 17h30, sous la présidence de Claudy MONTAGNE, Présidente.

	Délégués titulaires		Délégués Suppléants	
Verneuil-sur-Seine	Fabien AUFRECHTER	X	Martine DUPLOUIS	
	Sophie DROU	X	Stéphane BEZIAN	
	Claudy MONTAGNE	X	Anthony HERRY	
Vernouillet	Pascal COLLADO	X	Didier MALOEUVRE	
	Henriette LARRIBAU-GAUFRES	X	Jordane MOUGENOT-PELLETIER	
	Laurent BAIVEL	X	Yves LEDUC	

Date de convocation : 15/04/2026

Date d'affichage : 15/04/2026

Nombre de délégués :

En exercice : 6

Présents : 6

Votants : 6

FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENT

En vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical doit déterminer le nombre de vice-présidents avant de procéder à leur élection. Le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Conformément à l'article 7 alinéa b, les Vice-Présidents sont élus par le Comité Syndical, pour un mandat de 6 ans, après chaque élection municipale et à raison d'un par Commune Membre, à l'exception de la Commune du Président, soit 1 Vice-Président.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

FIXE le nombre de vice-président à 1.

DIT que ce nombre est conforme aux dispositions légales et statutaires en vigueur.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

FAIT ET DELIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

La Présidente,

Claudy MONTAGNE



